

ATOM / SPADOM

SPADOM

Syndicat des Professionnels de l'Audiovisuel des Départements d'Outre-Mer

Siège social à La Réunion 1, rue Jean Châtel
97400 Saint Denis – île de La Réunion



ATOM

Association des télévisions des Outre-Mer

Siège social à La Réunion - BP 80001,
97801 Saint-Denis Cedex 9 – Ile de La Réunion



Fait à Saint-Denis, le 29 octobre 2021,

A l'attention de M. le Président de la République Française Emmanuel MACRON

Objet : Alerte sur le risque grave, avéré et imminent pesant sur les médias privés des Outre-Mer du fait de l'autorisation donnée au groupe FTV d'opérer la publicité segmentée dans les territoires ultramarins

Monsieur le Président de la République Française,

Nos syndicats tiennent à vous faire part de leur totale incompréhension suite à la décision du Gouvernement d'autoriser France Télévision¹ à réaliser des décrochages publicitaires sur les territoires des Outre-Mer dans le cadre du décret de la publicité dite « segmentée ».

Cette décision unilatérale, réalisée sans concertation ni étude d'impact préalable est vécue par nos adhérents comme une agression. Elle représente une menace grave pour nos entreprises, nos collaborateurs et nos partenaires et engendra une atteinte au pluralisme.

Le marché publicitaire ultramarin reste très affecté par les deux crises successives (Gilets Jaunes et crise Covid) que nos territoires ultramarins traversent. Et nous le savons nos marchés resteront impactés par les effets collatéraux de ces crises jusqu'en 2024.

Cette nouvelle pratique du groupe public, autorisée par le Gouvernement, générera indéniablement une distorsion manifeste de concurrence et va, de facto, venir priver les médias privés des Outre-Mer de revenus indispensables à leur survie.

¹ Cette autorisation nous a également été confirmée dans le cadre d'un RDV le 26 octobre dernier avec le Conseiller de Madame la ministre de la Culture, Olivier Breuilley.

ATOM / SPADOM

C'est en premier lieu, l'ensemble des médias privés locaux qui sera impacté, en pâtiront également les secteurs de la communication, de la production et de l'évènementiel (secteurs intrinsèquement liés à nos « écosystèmes médias locaux »).

Nous avons alerté à de nombreuses reprises le Gouvernement et les élus sur la situation économique catastrophique des médias privés dans nos territoires, fragilisés, coups après coups, par la crise des Gilets Jaunes, par la pandémie, par les problématiques d'approvisionnement et les phénomènes de concentration des annonceurs.

Nos entreprises ne peuvent pas supporter un nouveau choc.

Depuis trois ans, nos médias sont dans l'expectative, et ce notamment suite aux propos tenus lors des débats sur le PLFSS en octobre 2018 spécifiant que « *Le Gouvernement a considéré que la presse et la production audiovisuelle ne faisaient pas partie des secteurs exposés à la concurrence internationale et n'étaient pas des secteurs particulièrement propices au développement économique des Outre-Mer* ». C'est non seulement faux mais aussi injuste. Néanmoins, le Gouvernement, à l'époque, avait tout de même décidé d'évincer les médias audiovisuels privés ultramarins du périmètre de la compétitivité renforcée. Nos médias ont d'ailleurs naturellement été réintégrés dans le dispositif de la Lodeom renforcée en janvier 2021.

En outre, nos médias restent depuis des années dans une grande incompréhension en constatant que le budget de communication du Gouvernement dédié aux régions ultramarines est près de dix fois inférieur à celui du poids de sa population en terme démographique et est bien trop faible par rapport à la réalité des enjeux dans ces territoires. Les Outre-Mer représentent 4% de la population française mais le SIG n'y consacre que 0,5% de son budget.

Dans ces conditions et ces contextes, avec en sus cette autorisation en faveur du service public, comment nos médias privés ultramarins peuvent-ils tolérer que le marché publicitaire local qui est en proportion deux fois plus faible qu'en métropole, se retrouve injustement ponctionné par le service public ?

Ne nous y trompons pas, cette mesure sera extrêmement destructrice d'emplois. Nous vous rappelons que les médias audiovisuels privés touchent, tous les jours, plus de 2 millions d'ultramarins et jouent un rôle majeur dans l'équilibre et le dynamisme économique de nos territoires.

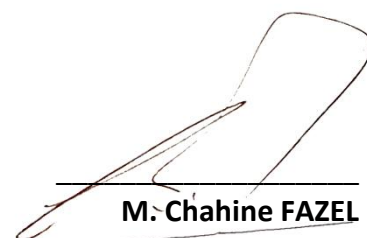
C'est pourquoi, Monsieur le Président de la République Française, nous demandons l'annulation de cette autorisation d'opérer de la publicité segmentée au profit du groupe public dans les Outre-Mer. Décision qui si elle était maintenue, serait catastrophique pour le pluralisme, le dynamisme économique et irrémédiablement destructeur de valeurs et d'emplois dans nos régions.

Nous nous tenons à votre disposition pour vous rencontrer et échanger sur ces sujets.

ATOM / SPADOM

Nous vous remettons également ci-dessous en annexe des précisions sur les questions de la publicité segmentée et du SIG.

Ainsi, avec les milliers de salariés permanents et intermittents qui se battent chaque jour pour apporter le meilleur à nos régions ultramarines et soutenir les valeurs démocratiques, nous plaçons un grand espoir dans votre aide et votre soutien.



M. Chahine FAZEL
Secrétaire Général de l'Association des télévisions privées des Outre-Mer



M. Mario LECHAT
Président du Syndicat des Professionnels de l'Audiovisuel des Départements d'Outre-Mer

Courrier également adressé à :

- M. le Premier ministre
- M. le ministre de l'Economie
- M. le ministre de l'Outre-Mer
- Mme la ministre de la Culture
- M. le Président du Conseil Supérieur de l'Audiovisuel
- Parlementaires ultramarins
- Président(e)s des collectivités locales d'Outre-Mer

ATOM / SPADOM

ANNEXE

Comme vous le savez nos médias audiovisuels privés sont des acteurs fondamentaux du pluralisme et du rayonnement de la France et des valeurs républicaines françaises dans le monde ainsi que des parties essentielles dans le dynamisme et la relance économique des Outre-Mer.

Nous vous alertons sur deux pratiques qui menacent directement et profondément l'avenir des médias privés dans les Outre-Mer ainsi que le pluralisme, l'emploi et les secteurs de la production et de la communication ultramarins, à savoir :

1/ le projet lancé par le groupe public France Télévision de réaliser des décrochages publicitaires sur les territoires des Outre-Mer et,

2/ la rupture d'égalité dans la répartition des budgets de communication étatiques et des investissements médias du Service d'Information du Gouvernement (SIG).

1. Un nécessaire encadrement de la publicité ciblée et segmentée sur les territoires ultramarins

Depuis le décret n° 2020-983 du 5 août 2020 portant modification du régime de publicité télévisée instaurant la publicité dite « segmentée » les éditeurs de services de télévision ont l'opportunité d'effectuer des décrochages publicitaires sur les réseaux TNT hertzien pour des zones géographiques spécifiques. Cette possibilité existe également via la diffusion de la télévision par internet par l'intermédiaire des box et décodeurs TV des opérateurs de télécommunications.

Cette possibilité de décrochage publicitaire remet en cause l'équilibre économique des marchés publicitaires ultramarins pour les médias locaux, garant du pluralisme des médias et à la diversité d'expression des courants de pensée et d'opinion.

Nous vous alertons sur l'urgence de la situation, notamment au regard de la position de France Télévision qui a publié début octobre 2021 au Journal Officiel européen, un appel à candidature pour la gestion du serveur de décrochage gérant ses contenus publicitaires à destination de l'Outre-Mer.

Si cet appel à candidature se poursuivait, voire pire était autorisé par le Gouvernement, cela viendrait dramatiquement affecter l'équilibre et la saine concurrence dans nos territoires ainsi que profondément ébranler le modèle des médias privés en Outre-Mer qui repose quasi-exclusivement sur les revenus publicitaires de ces marchés et non pas la possibilité du fait de leur dimension locale de capter des revenus en dehors de ces écosystèmes. En effet, le groupe public bénéficiant d'une part, de recettes stables et d'autre part, de capacité d'investissements en termes d'acquisition sans aucune mesure par rapport aux médias des Outre-Mer qu'il ne

ATOM / SPADOM

manque pas d'utiliser dans le cadre de surenchères, cela viendrait leur conférer un nouvel avantage parfaitement anormal et non vertueux pour nos territoires.

Vous ne pourrez que convenir que cela serait clairement anti-concurrentiel que l'acteur public financé à 90% par l'Etat profite de sa taille pour prélever des revenus additionnels sur les marchés publicitaires ultramarins en plus de ceux générés par ses filiales locales, les Outre-Mer 1ère.

2. Une impérative continuité dans les Outre-Mer des communication étatiques et des investissements médias du Service d'Information du Gouvernement (SIG)

Nous souhaitons également attirer votre attention sur une problématique de longue date et non acceptable concernant la répartition inégalitaire des investissements publicitaires des ministères réalisés notamment au travers du Service d'Information du Gouvernement (SIG).

Il existe une rupture d'égalité manifeste entre les populations des territoires ultramarins et les métropolitains.

Le SIG investit 0,5% de son budget médias pour la population des Outre-Mer alors que celle-ci représente près de 4% de la population nationale.

Il s'avère que le budget communication du Gouvernement dédié aux régions ultramarines est en totale inadéquation avec 1/ le poids démographique de ces territoires et 2/ leurs besoins.

A titre de comparaison concernant la chaîne TF1, l'investissement réalisé par le SIG sur la chaîne Antenne Réunion représente moins de 0.7% de celui réalisé chez TF1 : 2019 = 32 288k euros, 2020 = 38 831k euros et 2021 (jusqu'à octobre) = 34 810k euros.

Nous avons identifié une étude sur le budget des ministères, SIG qui certes date de 2013, mais permet d'avoir un ordre d'idée de l'investissement SIG réalisé en France qui était autour des 150 millions d'euros. Si l'on rapproche cela au nombre de français 67 millions de français en 2019, pour un budget communication de 150 millions d'euros cela représente 2.23€ par Français.

Les territoires ultramarins devraient ainsi bénéficier d'un investissement de 7 millions d'euros au lieu de 750k euros dans nos estimations hautes.

Dans ce cadre, nous ne pouvons que constater que la pratique gouvernementale est en contradiction avec les notions de cohésion nationale, de droit à l'information et de continuité territoriale. En effet, l'article 2 du décret n° 87-389 du 15 juin 1987 relatif à l'organisation des services d'administration centrale énonce que : « *Le service d'information du Gouvernement est chargé : (...) - de diffuser aux élus, à la presse et au public des informations sur l'action gouvernementale ; (...)* ». Le texte du décret ne distingue pas la métropole et les territoires des Outre-Mer, il n'y a donc pas lieu d'apporter un traitement moins disant pour les populations des territoires ultramarins.

ATOM / SPADOM

Afin de remédier à ce manquement, nous sommes favorables à l'extension du principe de continuité territoriale aux investissements publicitaires des ministères et du SIG. Cette amélioration législative pourrait être intégrée dans la loi programme pour l'Outre-Mer n° 2003-660 du 21 juillet 2003 ou par l'intermédiaire d'une réécriture de l'article 2 du décret n° 87-389 du 15 juin 1987 précité.

En plus de rétablir l'équilibre entre l'ensemble des Français, cette évolution est une grande opportunité pour le Gouvernement de communiquer sur son action, ses mesures à un bassin de population de presque trois millions de personnes.



Nous vous rappelons que nos médias sont indépendants, gratuits, et pour la plupart leaders sur leurs marchés. Ils sont indispensables à la garantie du pluralisme. Ils sont également des vecteurs puissants des cultures et traditions locales, de promotion de leurs territoires. Ils contribuent à la vie démocratique et économique de nos régions ultrapériphériques. Ils font la fierté de nos différents publics qui par leur fidélité à nos programmes témoignent quotidiennement de la confiance qu'ils nous accordent. Leur affaiblissement et leur disparition seraient catastrophique pour nos territoires locaux, d'autant plus dans le contexte sanitaire et l'agenda politique actuel.